



Le vrai visage de la Sécurité Privée

Le Syndicat National des Entreprises de Sécurité a adressé, par l'intermédiaire de son Président Jean-Luc LATTUCA, un courrier à Monsieur Patrick LE LAY, Président de TF1, suite au traitement dans le journal télévisé de 20 heures du mercredi 24 mai 2006 présenté par Patrick POIVRE D'ARVOR, d'un fait divers concernant une entreprise de sécurité privée.

**Professionnalisation
et moralisation
en marche
dans un cadre
légal renforcé
permettant un
contrôle sévère
des Pouvoirs
Publics**

Sans apporter de jugement -en cours- sur l'origine du fait divers lié à l'origine à une absence de paiement de charges à l'URSSAF, ce qui est le lot de nombreuses entreprises dans beaucoup de secteurs d'activités, le SNES estime que les commentaires énoncés par le journaliste tendant à accréditer l'idée que ces pratiques illégales sont généralisées dans le secteur, constituent, pour le moins, une atteinte à la réalité de l'image de la profession et, notamment, de ses rapports réguliers avec les pouvoirs publics.

En effet, le SNES, qui regroupe plus de 80% des entreprises privées de la surveillance humaine adhérentes à une organisation professionnelle représentative ne peut laisser dire sans réagir, à une heure de grande écoute, qu'il s'agit d'une profession non réglementée.

La loi fondatrice du droit de la sécurité privée de 1983, renforcée en 2003 par la Loi SARKOZY et en janvier 2006 par la loi dite anti-terrorisme, font plus qu'encadrer la pratique de la sécurité privée.

L'ensemble de cet environnement réglementaire sévère et contraignant, complété par de nombreux décrets d'application, réglemente de façon approfondie l'ensemble des activités et pratiques d'une profession qui, comme l'indique la Loi de 1995 (dite Loi Pasqua) "participe et concourt à la sécurité intérieure du pays".

Les activités de Prévention et de Sécurité Privée sont donc soumises à une nécessité légale et impérative de moralisation et de professionnalisation pour pouvoir exercer. Certes, comme dans tous les secteurs économiques, il existe ici ou là des brebis galeuses et des pratiques illégales que le SNES dénonce. La profession représentée par notre organisation patronale, conjointement avec les ministères concernés, n'a de cesse depuis des années par un ensemble d'initiatives exemplaires de moraliser et professionnaliser l'exercice du métier. Il revient, cependant, aux seuls pouvoirs publics et particulièrement aux services administratifs de tutelle de se donner les moyens d'utiliser à plein l'arsenal législatif existant en

exercant leurs pouvoirs de contrôle et de sanction contre toutes les dérives constatées.

Au moment précis où la profession (140 000 salariés, 2000 entreprises) et tout particulièrement le SNES qui représente près de 50% de l'activité du secteur participent activement avec le Ministère de l'Intérieur, d'une part à la mise en place d'une carte d'identité professionnelle qui garantira la moralité des agents et des dirigeants, et d'autre part à la mise en place d'une qualification professionnelle préalable à l'exercice d'une activité de prévention et de sécurité, sont engagées, on ne peut que déplorer qu'un média aussi important que TF1 choisisse plutôt que de présenter -de façon critique- ces avancées, de dénoncer, par une hâte généralisation, à l'occasion d'un fait divers économique, tout un secteur et de multiples entrepreneurs et salariés respectueux de la légalité républicaine.

Les forces de police (120.000 personnes) et de gendarmerie (de l'ordre de 120.000 militaires également) sont, bel et bien, complétées, hors policiers municipaux, de 140.000 agents privés de prévention et de sécurité (bientôt plus de 200.000 selon le Commissariat au Plan) qui prolongent, dans un strict encadrement républicain, les missions de sécurité et de sûreté dont le pays a besoin.

Le SNES suggère donc à tous les médias intéressés - et à TF1 en particulier- de le solliciter afin de leur permettre de mieux connaître, au-delà des idées toutes faites, donc dans le cadre de vraies démarches journalistiques professionnelles, ce secteur d'activité important, en pleine mutation et en extension prévisible en nombre d'emplois pour les prochaines années.

Cela n'empêchera certes pas certaines dérives, comme dans tous les secteurs d'activités privées et publiques, mais permettra probablement d'éviter aux médias de diffuser des inexactitudes et des approximations flagrantes à leur auditoire et lectorat.

**VOTRE
INTERLOCUTEUR
PRESSE**

OLIVIER DURAN
tel. 04 72 53 69 50
contact@reedition.fr